

Syndicat DEPART

Compte-rendu du Comité syndical du 20 mai 2019

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le lundi 20 mai 2019 à 18h30 à Y Schools à Troyes, après avoir constaté que le quorum était atteint. Monsieur Christophe TOURNEMEULLE est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 à 19h
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 à 20h
3. Décision modificative au budget 2019
4. Bilan de la concertation menée dans le cadre du SCoT des Territoires de l'Aube
5. Arrêt du projet de SCoT des Territoires de l'Aube
6. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 à 19h (rapport 2019-05-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la séance du comité syndical en date du 28 mars 2019 à 19h, consacrée notamment au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et tenant lieu de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 à 20h (rapport 2019-05-02)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 28 mars 2019 à 20h, consacrée notamment à l'adoption du montant de la cotisation 2019, du Compte administratif et du Compte de Gestion 2018 et du Budget Primitif 2019, à un point d'étape sur le SCoT des Territoires de l'Aube et à une information sur les avis émis sur les documents d'urbanisme. Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. Décision modificative au budget 2019 (rapport 2019-05-03)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le comité syndical réuni le 28 mars 2019 à 20h a voté l'adoption du compte administratif et de gestion 2018, faisant apparaître un excédent 2018 cumulé de 397 264,28€, et l'adoption du budget primitif 2019, dont les recettes de fonctionnement évaluées à 191 569,80€ représentent une part de de l'excédent cumulé 2018. Il précise que la trésorerie demande à ce que soit repris en totalité l'excédent cumulé 2018, procédant ainsi à la reprise de la différence de 205 694,48€, et portant les recettes de fonctionnement à 754 050,48€.

L'assemblée prend acte de la modification au budget 2019. Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. Bilan de la concertation menée dans le cadre du SCoT des Territoires de l'Aube (rapport 2019-05-04)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL présente à l'assemblée le bilan de la concertation, en précisant qu'il s'agit d'un exercice réglementaire imposé par le code de l'urbanisme, et devant répondre aux éléments inscrits dans la délibération du comité syndical du 14 décembre 2016, complétée par la délibération du 7 juin 2018, pour être en phase avec les objectifs et modalités de concertation définis lors du lancement de la révision du SCoT.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle successivement les différentes modalités de concertation mises en place depuis le début de l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube. De façon chronologique, ont d'abord été mis en place un site internet entièrement rénové et actualisé en continu avec la publication régulière d'articles et un « espace membre » dédié aux membres et partenaires actifs du syndicat ; ainsi qu'une adresse de courrier électronique spécifique dès le 1^{er} septembre 2017. En termes de publication, trois « Plaquettes du SCoT » ont été réalisées et diffusées auprès des EPCI et partenaires, elles visent à vulgariser l'outil SCoT au grand public ; ainsi que sept « Lettres du SCoT » (tous les trois mois), relayant l'actualité du SCoT et du syndicat. Des articles ont été ponctuellement transmis aux collectivités pour une communication à leur propre échelle (insertion dans le bulletin municipal ou intercommunal...) et mis en ligne sur le site du syndicat. Afin d'ouvrir la parole au grand public, un sondage en ligne aux habitants du SCoT, de septembre à décembre 2018, a permis de mieux comprendre et évaluer leurs habitudes de vie et pratiques du territoire ; et cinq ateliers de concertation organisés sous la forme de « forums-débats » se sont tenus dans chacune des 5 unités territoriales du SCoT entre septembre et octobre 2018. Enfin, de la documentation sur le SCoT comportant 3 documents distincts et un cahier de remarques et suggestions a été mise à disposition du public de fin mars à fin avril 2019, au siège des 9 intercommunalités.

Il apparaît ainsi, au terme de la phase d'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, que la concertation s'est tenue tout au long de cette période, sous différents formats (internet, ateliers, documentation...) permettant l'expression d'un public varié, et au plus près des territoires lorsque le format s'y prêtait.

Il en ressort enfin que la concertation a contribué à conforter les constats établis dans le cadre du diagnostic territorial du SCoT et à nourrir les réflexions engagées par le syndicat dans le cadre des enjeux territoriaux, de la construction du projet de SCoT et de la formulation de ses orientations.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la proposition d'appréciation du bilan est donc positive.

L'assemblée valide à l'unanimité le bilan de la concertation du SCoT des Territoires de l'Aube.

5. Arrêt du projet de SCoT des Territoires de l'Aube (rapport 2019-05-05 et résumé non technique)

Madame Claude HOMEHR se fait rapporteur du rapport d'arrêt du projet de SCoT. Celui-ci reprend les grandes étapes de calendrier de l'élaboration du SCoT ; l'organisation des différentes instances de travail ; la composition du dossier SCoT (rapport de présentation, PADD, DOO, annexe) ; et synthétise les options majeures de développement et aménagement retenues dans l'élaboration du projet de territoire (PADD) et des orientations et mesures (DOO). Cela permet de répondre aux objectifs poursuivis lors de la mise en révision du SCoT de la région troyenne, à savoir : conforter la philosophie du SCoT pour une gestion équilibrée et durable du territoire ; approfondir certains sujets apparus comme stratégiques ; adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis son approbation.

Madame Claude HOMEHR donne les prochaines échéances de calendrier pour le SCoT, entrant désormais dans sa phase administrative. La consultation des personnes publiques associées se tiendra de juin à août (trois mois), l'enquête publique entre octobre et novembre (un mois), et l'approbation sera votée en Comité syndical début 2020.

En parallèle du rapport d'arrêt du projet de SCoT, Madame Claudie LEITZ donne lecture du résumé non technique, inclus à l'évaluation environnementale du Rapport de présentation. Il expose de manière synthétique les caractéristiques globales du SCoT (périmètre, conduite et mode organisationnel) ; les grands enseignements du diagnostic territorial au travers de ses 3 volets (volet 1 : « Territoires urbains, périurbains et ruraux », volet 2 : « Territoires de ressources, de potentialités et de vulnérabilités », volet 3 : « Territoires économiques et fonctionnels ») ; les questions ouvertes et enjeux retenus à l'issue du diagnostic, pour chacun de ces trois mêmes volets ; les objectifs majeurs et le projet global de territoire dans le cadre du PADD (volet 1 : « Des territoires qui jouent la complémentarité urbain/périurbain/rural », volet 2 : « Des territoires qui s'appuient sur leurs identités et leurs spécificités », volet 3 : « Des territoires qui organisent ensemble leur développement ») ; les principales mesures de développement et d'aménagement listées au DOO, pour ces trois mêmes volets, et les trois ambitions majeures défendues par le SCoT (« un SCoT qui défend une vision globale » ; « qui préserve et valorise nos atouts » ; « qui nous ressemble ») ; l'articulation avec les autres documents (version synthétique) ; en enfin un résumé de l'évaluation environnementale (démarche, déroulé et bilan).

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL indique à l'assemblée qu'à la suite de l'arrêt, chaque commune et chaque intercommunalité recevra un dossier complet du SCoT sur clé USB dans le cadre de la consultation. Le document finalisé du SCoT en format papier sera quant à lui transmis à compter de l'adoption du document, début 2020.

Monsieur Bruno DEZOBRY interroge les motivations qui ont mené à la rédaction de l'orientation 2.1.21 inscrite au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), visant à « Proscrire le développement éolien au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et porter une attention particulière aux projets situés à ses franges », cette position n'ayant pas fait l'objet d'une décision du Comité syndical du Parc. Il demande si cette orientation a vocation à s'appliquer sur l'ensemble des communes du Parc, et évoque la possibilité de travailler à une cartographie pour distinguer certaines communes vis-à-vis de l'application de cette orientation.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL répond que l'orientation du DOO répond aux éléments de motivation transmis au syndicat DEPART par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient dans le cadre de l'élaboration du SCoT, mentionnés dans son porter à connaissance et actés par une motion votée en Bureau du Parc le 21 mars 2019 et par un avis du Conseil scientifique du Parc du 6 juillet 2018. Cette orientation, actée et validée par les élus du Collectif de construction du SCoT, est justifiée par des arguments d'ordre notamment paysager et environnemental (respect des couloirs de migration de l'avifaune...). Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL indique que si le sujet fait néanmoins débat au sein des instances du Parc, il est possible de le signifier dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées qui ouvre un délai de trois mois à cet effet.

Monsieur Christian BRANLE rappelle que l'enjeu d'éviter le développement éolien dans le Parc est également issu du Schéma régional éolien, et ajoute que la motion du Bureau du Parc a été prise en considération de la possibilité offerte, pour chaque commune, de s'exprimer dans le cadre de la consultation sur le projet de SCoT.

Monsieur Bruno DEZOBRY demande à ce que soit mentionnée, au titre des partenaires techniques du syndicat, l'organisation syndicale qui participe à l'étude sur la qualité et la disponibilité de la ressource en eau vis-à-vis du changement climatique avec les services de la DDT de l'Aube.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL répond qu'un certain nombre d'acteurs et partenaires techniques du monde de l'eau ont en effet été associés à l'élaboration du SCoT, et que d'autres partenaires éventuels pourront également être intégrés afin d'enrichir les réflexions.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie et félicite le travail rigoureux de l'équipe technique et l'investissement des élus qui se sont mobilisés tout au long de la démarche d'étude, permettant la construction en commun d'une vision partagée des territoires de l'Aube, dans le respect du calendrier.

L'assemblée valide à l'unanimité l'arrêt du projet de SCoT des Territoires de l'Aube.

6. Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance.